



Luxembourg, le 07 SEP. 2017

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N°3193 du 1 août 2017 de l'honorable député Monsieur Gusty Graas, concernant l'installation de réflecteurs optiques dits « anti-gibier » le long du réseau routier étatique, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des
Infrastructures, à la question parlementaire N°3193 du 1 août 2017
de Monsieur le Député Gusty Graas**

Par sa question parlementaire, l'honorable député voudrait avoir des informations concernant l'installation de réflecteurs optiques dits « anti-gibier » le long du réseau routier étatique.

Etant donné que des réflecteurs de couleur rouge ou blanche sont installés le long des routes à risque pour dissuader le gibier depuis des décennies, je me permets d'estimer que l'honorable député désigne par réflecteurs dits « anti-gibier » les réflecteurs dotés d'une feuille de couleur bleue faisant l'objet d'un projet-pilote depuis 2014. La lumière des phares projetée sur les réflecteurs est réfléchiée en constituant une sorte de haie, ce qui a comme effet que le gibier ne traverse pas la route lors du passage d'un véhicule. Il semble que surtout le gibier à poil réagit de façon positive à la couleur bleue.

Des projets-pilotes avec les nouveaux réflecteurs bleus avaient été réalisés notamment sur certains tronçons de route sur le territoire des services régionaux de Grevenmacher et d'Echternach. Même qu'une baisse d'accidents en raison du gibier n'a pas pu être appuyée par des statistiques, les responsables de ces services, parmi lesquels figurent des préposés forestiers, des surveillants des domaines et des tenanciers de lots de chasses, ont constaté, de par leur expérience et en comparaison avec les années précédentes, des effets positifs sur différents tronçons de la voirie. Bien qu'il existe des études controversées au sujet de l'efficacité des réflecteurs bleus, leur installation ne montre aucun effet négatif. Ainsi l'Administration des ponts et chaussées acquerra, à partir de l'exercice 2018, exclusivement les balises munies d'un réflecteur bleu et remplacera au fur et à mesure les balises équipées d'un réflecteur rouge/blanche, installées le long des routes à risques à l'heure actuelle. Comme certains de mes services ont déjà acquis des réflecteurs bleus à titre d'essai au passé, ceux-ci sont déjà en place sur certains tronçons.

Comme l'Administration des ponts et chaussées n'établit pas de statistiques concernant les accidents impliquant du gibier, elle n'est pas en mesure de s'exprimer sur une éventuelle augmentation de ces accidents.